

# PROCÉDURE D'AGRÉMENT FPC

## Vérification administrative et Pôle logistique

Contrôle administratif des **dossiers organismes** et des **projets de formation**

Anonymisation des **projets de formation** avant envoi aux membres du Conseil Scientifique

*Logistique :*

- l'OGC assure les différentes navettes entre les membres du CS FPC, le président du CS FPC et le CPN FPC

- l'OGC notifie les agréments ou rejets motivés aux organismes de formation

**OGC** 

Organisme Gestionnaire Conventionnel de la Formation Professionnelle Conventionnelle des médecins

## Validation scientifique et pédagogique

Validation / non validation des **projets de formation** par binômes avec trois tours maximum en cas de divergence

(tous les binômes sont constitués : d'1 expert permanent + 1 expert correspondant ; d'1 expert généraliste + 1 expert spécialiste et de collègues distincts)

**CS** 

Conseil Scientifique de la Formation Professionnelle Conventionnelle des médecins

## Agrément

Agrément / rejet des **organismes de formation** en fonction des critères du cahier des charges FPC

Agrément / rejet des **projets de formation VALIDES** par le CS en tenant compte des priorités de maîtrise médicalisée, des critères du cahier des charges FPC et de l'enveloppe budgétaire

**CPN** 

Comité Paritaire National de la Formation Professionnelle Conventionnelle des médecins